



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0097

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0097**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2015 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 170 183 714 €

Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service, transféré en totalité à la Métropole de Lyon, est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal ; c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Il est proposé d'adopter le vote par nature des recettes et des dépenses ; la répartition des propositions budgétaires par article ne présentant qu'un caractère indicatif. Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) et les règles d'amortissement sont présentées par rapports séparés.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 113 431 000 € (111 000 000 € en 2014).

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à 72,9 M€

La Métropole compte 11 stations d'épuration.

Près de 2,3 M€ sont affectés à leur entretien et 3 M€ à leurs dépenses de fluides et consommables. La rémunération des exploitants des stations d'épuration de Saint Fons, La Feysine/Neuville sur Saône/Genay, Lissieu et Quincieux est, quant à elle, évaluée à 13,6 M€

Le petit entretien (scelllements de tampons, étanchéité, petites casses, etc.) et le curage sur les 3 200 kilomètres de réseaux d'égouts sur le territoire de la Métropole représentent près de 2,1 M€

En recettes réelles, le poids de la redevance est évalué à 64,2 M€ en progression de 2,2 % par rapport à 2014 (62,8 M€). Celui des primes d'épuration atteint 4,8 M€ pour les stations gérées en régie et 5,2 M€ pour les autres (Saint Fons, La Feysine et Lissieu).

La vente de branchements réalisés pour le compte de propriétaires riverains des réseaux rapportera 3,2 M€ sur une base de 600 raccordements annuels.

Le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui a remplacé celle pour le raccordement à l'égout (PRE) est évalué à 4,5 M€ contre 5,5 M€ en 2014 en raison de l'extinction des facturations PRE à fin 2014.

L'autofinancement brut s'élève à 34,4 M€ en 2015, en augmentation de 10,4 % (31,1 M€ en 2014).

L'épargne nette ressort à 15,7 M€, en progression de 49,3 % par rapport à 2014 (10,5 M€) et ce, après le remboursement du capital des emprunts contenu à 18,7 M€ (20,6 M€ en 2014).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 56 752 714 €, en diminution de 8,7 % par rapport au budget primitif 2014 (62 187 942 €).

Les inscriptions opérationnelles sont en repli du fait de l'achèvement d'opérations programmées dans le plan de mandat (- 8 % en dépenses réelles).

Les inscriptions 2015 pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont proposées à 31,1 M€ en dépenses réelles contre 33,8 M€ en 2014.

Elles représentent 54,7 % des dépenses totales de la section, réparties entre les opérations de maintenance et de renouvellement des équipements (15,5 M€) et les projets (15,6 M€). Des équipements ont été livrés en 2014 comme le réseau et le poste de refoulement des eaux usées à Caluire et Cuire quartier du Vernay, les réseaux du secteur Montout à Décines Charpieu et la station d'épuration de Meyzieu. Celles de Genay et Saint Germain au Mont d'Or s'achèveront en 2015.

Les recettes réelles opérationnelles diminuent en 2015 avec une inscription de 1 M€ contre 7 M€ en 2014. Elles concernent les subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, en particulier sur les opérations de construction du collecteur quartier nord de Vaulx en Velin (0,4 M€), le déplacement de la station de refoulement des eaux usées de la Berthaudière de Décines Charpieu (0,4 M€) et la restructuration du collecteur de l'Yzeron d'Oullins (0,2 M€).

Les opérations patrimoniales sont envisagées pour 0,7 M€. Ces inscriptions pour ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont destinées à la régularisation des avances consenties sur les marchés (0,6 M€) et à l'intégration des réseaux construits sous voies privées (0,1 M€).

L'encours de la dette est estimé à 247 M€ au 31 décembre 2014. Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin d'emprunt à long terme est limité à 11,5 M€ en 2015 (13,4 M€ en 2014).

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est porté à 13,6 M€ (12,4 M€ en 2014).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe de l'assainissement pour 2015 :

Budget primitif 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2014 (en M€)	Budget primitif 2015 (en M€)	Évolution 2015-2014 (en %)
recettes réelles d'exploitation	104,760	107,231	2,36
recettes d'ordre d'exploitation	6,240	6,200	- 0,64
total recettes d'exploitation	111,000	113,431	2,19
dépenses réelles d'exploitation	73,630	72,851	- 1,06
dépenses d'ordre d'exploitation	37,370	40,580	8,59
total dépenses d'exploitation	111,000	113,431	2,19
autofinancement brut	31,130	34,380	10,44
remboursement du capital	20,638	18,713	- 9,33
épargne nette	10,492	15,667	49,32
recettes réelles d'investissement	23,438	15,510	- 33,83
recettes d'ordre d'investissement	38,75	41,243	6,43
total recettes d'investissement	62,188	56,753	- 8,74
dépenses réelles d'investissement	54,568	49,890	- 8,57
dépenses d'ordre d'investissement	7,620	6,863	- 9,93
total dépenses d'investissement	62,188	56,753	- 8,74

Total budget primitif	173,188	170,184	- 1,73
------------------------------	----------------	----------------	---------------

Au 1er janvier 2015, les compétences de la Métropole de Lyon sont transposées dans un référentiel de 39 programmes. Ils regroupent les opérations qui portent l'inscription et le suivi des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget 2015 est présenté ci-après par programme, pour les 2 sections.

Budget primitif 2015 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par programme et section - mouvements réels (en M€) - tableau n° 2

Programme	Exploitation		Investissement		dont périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P02 - rayonnement national et international	0,200	0,100				
P06 - aménagements urbains			1,298		1,298	
P08 - transports urbains			0,034		0,034	
P09 - création, aménagement et entretien de voirie			0,552		0,552	
P12 - ouvrages d'art et tunnels			0,015		0,015	
P17 - politique de la ville			0,081		0,081	
P19 - assainissement	29,558	87,503	26,830	0,964	26,830	0,964
P21 - eaux pluviales et ruissellement		17,500	1,152	3,046	1,152	0,046
P27 - préservation et promotion d'espaces naturels	0,054					
P28 - fonctionnement de l'institution	34,047	2,128	1,100		1,100	
P29 - gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)	8,483		18,827	11,500		
P30 - dépenses avec TVA non déductible	0,190					
P31 - énergie	0,320					
Total	72,851	107,231	49,890	15,510	31,064	1,010

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter le budget annexe de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

2° - Approuve le budget primitif 2015 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 170 183 714 €

3° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe de l'assainissement et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

4° - Fixe à 17 500 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auxquels s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 896 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.